



Renouvellement bail pour le locataire

Par **Imartine**, le **15/05/2015** à **12:15**

bonjour,
mon fils est locataire d'une studette (Paris 15eme)le bail de 1 an prend fin le 31.08.2015.Nous souhaiterions le reconduire pour au moins 2 ans jusqu'à la fin de ses études.
Comment procéder?
faut-il écrire par lettre recommandée?
demander une reconduction tacite?
refaire un contrat de location ou juste un avenant?
Doit-ont se déplacer physiquement?ou faire les démarches par courrier ou mail?
Quelques précisions: nous les parents sommes caution,nous résidons dans le sud de la France, la propriétaire est une personne âgée hospitalisée.
je vous remercie par avance pour votre aide
Cordialement
ML

Par **janus2fr**, le **15/05/2015** à **13:36**

Bonjour,
Le bail meublé pour résidence principale du locataire est d'une durée d'un an avec tacite reconduction par période d'un an. Ce qui signifie que si aucune partie ne donne congé à l'autre, le bail se reconduit automatiquement à chaque échéance pour un an.
Vous n'avez donc rien à faire...

Par **Imartine**, le **16/05/2015** à **17:13**

Merci pour votre réponse